

# L'un après l'autre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **51 (1913)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-209387>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire du N° du 1<sup>er</sup> mars 1913 :** Pour la patrie. — Le Plébiscite. — Le 24 janvier férié. — (Boutade.) — La candidature Schnabel (V. F.). — (Boutades.) — Pas dou iadzo (Marc à Louis). — (Boutade.) — Le cormoran (C. A.). — Du calme (J. M.). — De la main gauche. — (Boutade.) — Le langage de l'oignon. — (Boutade.) — Le patois appris sans maître (A suivre).

## POUR LA PATRIE!

Il faut à notre armée, pour qu'elle puisse s'acquitter comme il convient du devoir de défense qui lui incombe, tous les moyens dont disposent les troupes des pays à une attaque desquels nous pourrions être éventuellement exposés. Or il nous manque encore des avions militaires.

Les sollicitations, très nombreuses et justifiées, qui assiégent la caisse de la Confédération ne permettent pas à celle-ci de consentir, pour le moment, la dépense nécessaire. Mais le peuple est là! Son patriotisme n'a jamais boudé aux appels qui lui ont été adressés. Dans les circonstances présentes, c'est à lui de suppléer à l'insuffisance des ressources officielles, pour doter nos troupes des avions qui leur sont indispensables. Le gouvernement et l'armée peuvent compter sur lui.

Dans chaque canton un important mouvement se manifeste. Des comités se sont constitués, qui rencontrent partout, dans les sociétés, chez les citoyens, du plus humble au plus fortuné, un réel appui.

Voici le texte de l'appel adressé par le comité de notre canton au peuple vaudois, qui y répondra, sans nul doute, comme un seul homme.

### Au Peuple vaudois.

De toute part en Suisse, un mouvement réjouissant se dessine en faveur de l'aviation militaire.

La Confédération, lourdement chargée par son budget, n'a pu réaliser dans ce domaine les progrès dont se félicitent les pays qui nous entourent, où de vastes souscriptions nationales ont créé des flottes aériennes complètes.

Le Grand Conseil, dans un mouvement qui l'honore, a généreusement cédé le jeton de présence de sa dernière séance en faveur de la souscription populaire pour l'aviation militaire en Suisse.

Notre assemblée législative a voulu montrer ainsi qu'elle tenait à être à la tête du mouvement qui doit, dans notre canton de Vaud, apporter sa part à cette œuvre patriotique.

Le peuple vaudois, profondément attaché à nos institutions démocratiques et militaires, le suivra dans cette voie. C'est pourquoi nous lui recommandons vivement la collecte nationale qui lui est présentée.

Au nom du comité d'action pour le canton de Vaud :

Les présidents d'honneur : Ed. Secretan, colonel-divisionnaire; L.-H. Bornand, colonel-divisionnaire.

Le bureau du Comité : Colonel Etier, président du Conseil d'Etat, président; A. Barbey, président de l'Aéro-Club, 1<sup>er</sup> vice-président; Lt-colonel Delessert, président de la Section vaudoise des officiers, 2<sup>me</sup> vice-président; F. Pache, député, tré-

sorier; Pahud, secrétaire au département des travaux publics, secrétaire; F. Bonjour, conseiller national; colonel C.-E. de Meuron; Dr Vuilleumier, président de la section Vaud-Valais de l'Automobile-Club.

### LE PLÉBISCITE

Désirez-vous que le 24 janvier soit choisi comme jour de fête nationale populaire et déclaré férié?

Réponse par oui ou par non.

Le scrutin sera clos dimanche 9 mars et le résultat final en sera publié dans le numéro du *Conteur* du samedi 15 mars.

### LE 24 JANVIER FÉRIÉ

Il semble qu'enfin on se réveille pour répondre au plébiscite ouvert par le *Conteur*, touchant la question de savoir si le 24 janvier doit être un jour férié ou non.

Jusqu'ici, toutes les réponses que nous avons reçues sont favorables à l'institution d'un jour férié pour célébrer l'anniversaire de la proclamation de notre indépendance, à l'exception seulement de la lettre de Montreux, que nous avons publiée samedi dernier, dont le signataire donne la préférence au 14 avril.

Voici une lettre encore, en faveur du 24 janvier.

« Grandson, le 25 II 1913.

» Messieurs,

» Voici ma réponse à votre plébiscite : *oui*, des deux mains, pour les motifs suivants :

» 1<sup>o</sup> Le 24 janvier 1798 étant la date réelle de l'émancipation du Pays de Vaud.

» 2<sup>o</sup> La saison se prêtant bien à une forte participation de l'élément campagnard.

» Tout en vous remerciant pour votre initiative, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

» E<sup>e</sup> CORNU, coiffeur. »

Et voici également une liste d'adhérents, auxquels il faut ajouter les rédacteurs du *Conteur* et leurs familles, soit huit voix ; soit donc déjà au total 82 partisans du 24 janvier férié.

A. Maillefer, Bèthusy 30; Mermoud, Hôpital cantonal; V. Ramel, secrétaire, Solitude 24; P. Decker, av. de Beaumont; A. Reyh, Barre 3; L. Tschumi, Martheray; E. Delessert, Martheray; A. Gilliard, Cité; A. Regamey, Martheray; L. Musy, Caroline; J. Ganty, La Sallaz; A. Chapuis, Bugnion; Ch. Jung-Chapuis; Meylan, Jules; Louis Pache; Tarin, Louis; Fr. Ducret, Chauderon; A. Jordan, Bugnion 1; Perrin, Paul, La Sallaz; E. Métraux, inst.; J. Peytregnet, av. Jolimont 7; A. Moënnoz, av. Jolimont; Ls Meylan, av. Jolimont; M. Perriraz, Bugnion 12; E. Léchaire, Bugnion 16; E. Cottier; C. Pilet, Cité; C. Moret; A. Leresche, Cité; J.-F. Morenod, av. Montagibert 8; A. Gonthier, vil. Adrien, Montagibert; E. Cochet, La Sallaz; E. Corboz, villa Adrien, Montagibert; H. Dupuis, val Bieno, Bugnion; C. Melliger, Bugnion 7; F. Truan, villa Charles, av. Jolimont; J. Morier, Bugnion 8; V.

Bourgoz, villa Adrien, Montagibert; M. Dentan, Liseron s/l'Hôpital; Guibert, av. de Jolimont; Ch. Chevalley, La Sallaz; Chapuis, Bèthusy; Ferd. Baud, Bugnion 15; C. Poget, Jolimont 5; Paul Jaques, Cité; Louis Mignot; L. Badoux; Marmillod; E. Marchand; H. Martin; L. Busse- nel; L. Miquat; L. Bourgeois; J. Pétermann; A. Stoudmann; E. Testuz; Constant Pernet; Charles Gret; Ls Perrin; G. Baatard; F. Pavillard, pour le 14 avril; J. Chapuis, ou bien le 14 avril!; L. Boulay; Ch. Pèneveyre, Chalet-à-Gobet; Adrien Cochard, Cité; Henri Vannay, Cité; Henri Guye; Louis Dupraz; Victor Favrat; M. Bolomey; A. Freymond; Paul Maillefer, syndic.

**L'un après l'autre.** — Un brave homme, à son lit de mort, demandait à sa femme si, devenue veuve, son intention était de se remarier.

Celle-ci faisait la sourde oreille ou ne répondait que de façon évasive.

A deux ou trois reprises déjà, le moribond avait en vain posé cette question à sa femme.

— Eh bien, Jeannette, tu ne me réponds pas; pourquoi? Dis, as-tu l'intention de te remarier?

La femme alors, avec douceur :

— Meurs toujours, mon pauvre ami; on verra après.

**Par dessus.** — Un coiffeur dont la femme tient une pension alimentaire a fait peindre en grosses lettres, sur son enseigne, ces mots :

*Pension alimentaire. — On coupe les cheveux par dessus.*

### LA CANDIDATURE SCHNABEL

Le relieur Hans Schnabel habillait de chagrin, sans penser à mal, un volume de sermons, quand la porte de son atelier s'ouvrit doucement. Amené par M<sup>me</sup> Schnabel, un monsieur entra avec un certain air de mystère.

— Mon cher voisin, dit le nouveau venu, aussitôt que la maîtresse de la maison se fut éloignée, mon cher voisin, êtes-vous un de ces hommes sur qui la patrie peut compter.

Sans quitter son ouvrage, maître Schnabel, à travers ses lunettes, jeta sur son interlocuteur un regard où il y avait de la pitié et de l'étonnement.

— La batrie, mossié Martin, elle bourra tuchours gompter sur moi; seulement il ne faut blus du tout me témander de faire le bas de chymnastique avec le sac au tos. A soixante ans on n'est plus autant élastique et figoureuse comme une cheunesse de vingt ans...

— Il ne s'agit pas de cela : le comité électoral cherche pour le Grand Conseil un candidat représentant la petite industrie, les artisans; il a pensé à vous...

— L'honnère bour moi, elle est très crande... Che fous témante pardon de continuer mon ufrache, mais avec la colle forte, la basane n'attend pas... Ui très crande est pour moi l'honnère.